

<b>Modalités contrôle des connaissances</b> <b>MASTER 2 PENOLOGIE</b> <b>Année 2025-2026</b>			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
<b>SEMESTRE 3</b>			
Droit de l'Exécution de la sanction privative de Liberté	10 H	2	Contrôle continu
Droit de l'exécution et de l'aménagement de la sanction non privative de liberté	30 H	4	Terminal écrit de 5H (si matière tirée au sort)
Théorie Générale de la sanction	20 H	4	ORAL
Justice pénale des mineurs	20 H	4	Terminal écrit de 4H (au choix des étudiants avec Organisation du Système Pénitentiaire)
Aménagement des Peines Privatives de Libertés	20 H	4	Terminal écrit de 5H (si matière tirée au sort)
Organisation du Système Pénitentiaire	20 H	4	Terminal écrit de 4H (au choix des étudiants avec Justice pénale des mineurs)
Droit de la motivation de la peine	20 H	2	Contrôle continu
Méthodologie de l'Oral et du Rapport de Stage	10 H	2	Contrôle continu
English For Criminal Law	10 H	2	Contrôle continu
Enquête Criminologique	10 H	2	Contrôle continu
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>170 H</b>	<b>30</b>	
<b>SEMESTRE 4</b>			
Inventaires des Peines	10 H	2	Contrôle continu
Droit Européen de l'Exécution des Peines	10 H	2	Contrôle continu
Contentieux de l'Exécution de la sanction	20 H	3	Oral
Procédure Pénale Approfondie	20 H	3	Oral
Criminologie appliquée à l'exécution des peines	10 H	2	Oral
Vie Carcérale	10 H	2	Contrôle continu
Réadaptation Sociale du Condamné	10 H	2	Contrôle continu
Intervenants dans l'Exécution des Peines	10 H	2	Contrôle continu
Stage Obligatoire et Mémoire de 2 mois	0 H	12	Rédaction d'un mémoire
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>100 H</b>	<b>30</b>	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 30/09/2025 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master, au titre de l'année universitaire 2025-2026 »

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourraient notamment être organisées à distance en cas de circonstances exceptionnelles.